

Préavis no 9 relatif au budget de l'exercice 2023

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2023.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

101.3001.00 Rétribution du comité de direction CHF 50'000.00
--

En sus des séances ordinaires du Comité de direction, nous ajoutons la rétribution liée à la participation des délégués du CODIR aux travaux d'étude de la nouvelle STEP.

120.3151.00	Entretien du matériel informatique	CHF 45'000.00
-------------	------------------------------------	---------------

Nous nous sommes maintenant équipés d'une gestion Electronique de documents (GED) qui permettra notamment d'absorber l'ensemble des documents liés à la construction de la nouvelle STEP. Coût annuel de la licence : CHF 4'740.--.

140.3189.00	Site Internet - Communication	CHF 15'000.00

A l'instar de l'année 2022, nous continuerons de diffuser régulièrement des informations sur l'évolution du projet de construction de la nouvelle station d'épuration.

140.3193.00	Cotisations à des institutions de droit privé	CHF 3'500.00
140.5195.00	Cotisations a des institutions de droit prive	CIII 3 300.00

Nous sommes membre de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) qui organise régulièrement des cours de formation concernant notre personnel. Cette adhésion nous permet d'obtenir des rabais intéressant sur les coûts de ces cours. Montant de la cotisation annuelle : CHF 1'500.--.

220.3183.00	Frais bancaires	CHF 3'000.00

Nous sommes soumis au paiement d'intérêts négatifs.

220.3223.00	Intérêts des emprunts	CHF 100'000.00
-------------	-----------------------	----------------

Préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2ème phase) (CHF 8'560'000.-) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Nous prévoyons un intérêt de 2% calculé sur montant de CHF 5'000'000.-. Cette estimation correspond au coût de cette étude pour 2023.

220.3526.00	Micropolluants -Taxe fédérale	CHF 327'690.00

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant raccordé et par an. Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1er janvier de l'année courante.

Nous serons exonérés de cette taxe dès la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

230 Amortissements CHF 1'421'000.	00
-----------------------------------	----

Ces amortissements concernent les préavis nos:

- 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés;
- 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur ;
- 22 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la réfection et la déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC, du déversoir d'orage 22 au regard S50 sur le territoire de la Commune de St-Cergue.
- ➤ 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration.

Il est prévu d'amortir ces dépenses sur une période de cinq ans.

Conformément au préavis no 7 relatif à une demande de crédit (2ème phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association, cet emprunt sera amorti sur une période de 10 ans ceci à partir de l'exercice 2023 à savoir CHF 856'000.-par année.

300.3011.00	Rétribution du personnel	CHF 537'000.00
-------------	--------------------------	----------------

Selon les statuts actuels du personnel, les salaires de nos collaborateurs sont adaptés au renchérissement du coût de la vie sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois de novembre.

Nous prévoyons un renchérissement annuel de 3.5 %.

300.3123.00	Achat d'électricité	CHF 180'000.00
300.3123.00	Achat d electricite	CHF 100 000.00

Nous prévoyons une augmentation du tarif de l'électricité.

350.3124.00	Achat de mazout	CHF 270'000.00
-------------	-----------------	----------------

Le prix du mazout a fortement augmenté. Ainsi, nous prévoyons d'acheter 180'000 litres au prix de CHF 1,50 le litre (CHF 0,65 en 2021)

Nous vous rappelons qu'à partir du 1er janvier 2022, nous sommes soumis :

- ➤ au paiement de la taxe CO² de CHF 24.- la tonne ;
- > à l'obligation d'acheter du mazout ECO lequel est plus onéreux.

350.3132.00	Fournitures, ferrique	matériel	de	laboratoire	et	chlorure	CHF 250'000.00
-------------	-----------------------	----------	----	-------------	----	----------	----------------

Nous constatons une augmentation générale des prix pratiqués par nos fournisseurs.

CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL:

vu - le préavis no 9 relatif au projet de budget de l'exercice

2023;

ouï - le rapport de la commission des finances ;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

I.

- d'accepter le projet de budget de l'exercice 2023 tel que

présenté par le Comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Y. Reymond

Le président :

D. Gaiani

Le secrétair

Annexes : budget de l'exercice 2023. participations des communes.